

**SÉANCE DU 15 JANVIER 2021**

Le quinze janvier deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pompéjac, Gironde, convoqué le huit janvier deux mille vingt-et-un, s'est réuni sous la présidence de monsieur Olivier DOUENCE, Maire.

PRESENTS : Philippe BESSIS, Liliane BORDESSOULES, Laurent CERQUEIRA, Marie-Cécile DANGAS, Olivier DOUENCE, Emmanuel JACOB, Aniko HORVATH, André L'AZOU, Christophe SPADETTO et Vickie LEROY

ABSENTES : Katia BEAUBEAU-MENNESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuel JACOB

Ordre du jour :

- Subvention DETR 2021
- Décision modificative 2 et 3
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

D 2021-01 : Subvention DETR 2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux de mise aux normes et entretien de l'église. Il présente les devis s'élevant à 20 307,40€ HT se décomposant ainsi :

- 8 697,40 € HT de mise aux normes de l'installation électrique ;
- 11 610,00€ HT pour la rénovation de la toiture.

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte ce projet ;
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- propose une programmation 2021 à hauteur de 50% (soit 10 153.70 € HT) ;
- autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires ;
- souhaite inscrire ces travaux au budget communal.

D 2021-02 : Décision modificative 2 de l'exercice 2020

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de revoir la répartition des crédits votés au Budget Primitif de la commune de POMPEJAC de l'exercice 2020.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à procéder aux mouvements de crédits comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Crédit à ouvrir - Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
011	611	Contrats de prestation	+ 2 500.00€
TOTAL =			+ 2 500.00€

Crédit à réduire - Recettes de fonctionnement :

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
022	---	Dépenses imprévues	- 2 500.00€
TOTAL =			- 2 500.00€

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les membres du conseil municipal acceptent de procéder aux virements de crédits proposés par monsieur le maire.

**D 2021-03 : Décision modificative 3 de l'exercice 2020**

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité d'abonder les crédits de la reprise du résultat de l'exercice précédent afin de le mettre en conformité avec les comptes gérés par le comptable public.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à procéder aux mouvements de crédits comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Crédit à ouvrir - Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
002	---	Résultat de fonctionnement	+ 2 125.18€
TOTAL =			+ 2 125.18€

Le report du résultat de fonctionnement 002 repris au budget 2020 est de 228 089.01€. Or, il devrait être de 230 214.19€ (résultat 2019 moins titre au 1068).

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les membres du conseil municipal acceptent de procéder aux virements de crédits proposés par monsieur le maire.

Q 2020 : Questions diverses :

Néant

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE

LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 53

Katia BEAUBEAU-MENNESSON	Philippe BESSIS	Liliane BORDESSOULES
Laurent CERQUEIRA	Marie-Cécile DANGAS	Olivier DOUENCE
Emmanuel JACOB	Aniko HORVATH	André L'AZOU
Vickie LEROY	Christophe SPADETTO	